

Le président Alassane Ouattara ne sera pas candidat à sa succession en octobre

écrit par GuineePolitique© | 5 mars 2020



Le président ivoirien Alassane Ouattara, qui entretenait depuis des mois le mystère sur son éventuelle candidature à un troisième mandat, a annoncé, ce jeudi 5 mars, qu'il ne se présenterait pas à l'élection présidentielle en octobre 2020.

Il laissait planer le doute depuis plusieurs mois. Le président ivoirien [Alassane Ouattara](#) a annoncé, ce jeudi 5 mars, qu'il ne serait pas candidat à un troisième mandat lors de la présidentielle d'octobre. Âgé de 78 ans, Alassane Ouattara avait été élu en 2010 et réélu en 2015.

Je vous annonce solennellement que j'ai décidé de ne pas être candidat à la présidentielle du 31 octobre 2020 et de transférer le pouvoir à une jeune génération, a-t-il lancé devant les parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale réunis en Congrès extraordinaire à Yamoussoukro.



Alassane Ouattara ✓

@AOuattara_PRCI



Je voudrais annoncer solennellement, que j'ai décidé de ne pas être candidat à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 et de transférer le pouvoir à une jeune génération.



Cette annonce faite au terme d'un discours d'une trentaine de minutes a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements de la part des élus mais aussi de centaines d'élèves et étudiants invités au Congrès. Prési ! Prési ! Merci ! Merci !, ont scandé des jeunes.

On est content qu'il laisse la place à la jeune génération. C'est un homme de parole. Je suis fier de mon président même si je ne suis pas un de ses partisans. Je suis fier qu'on fasse confiance à la jeunesse, a affirmé Daouda Bakayoko, élève-maître au Cafop (équivalent de l'École Normale) de Yamoussoukro.

Un climat politique tendu

Le [climat politique est tendu en Côte d'Ivoire](#) avant la présidentielle d'octobre, qui se tiendra dix ans après la crise post-électorale de 2010-2011 qui avait fait 3 000 morts. Les élections municipales et régionales de 2018 ont été marquées par de nombreuses violences et des fraudes.

Pour le moment, l'ancien chef de la rébellion Guillaume Soro, actuellement en France et sous le coup d'un mandat d'arrêt en Côte d'Ivoire, est [le seul à s'être déclaré candidat](#).

L'ancien président Henri Konan Bédié, qui aura 86 ans lors du scrutin, n'a pas écarté l'idée de se présenter.

Cet article est republié à partir de [ouest-france](#). Lire l'original [ici](#)

Limites et durée de mandat des dirigeants africains liés à la stabilité

écrit par GuineePolitique© | 5 mars 2020



Les progrès vers l'institutionnalisation de la norme des limites du mandat présidentiel en Afrique ont été mitigés. Les dirigeants de cinq pays ont éludé les limites de mandats depuis 2015, portant à 18 le nombre de pays n'ayant pas de limite de mandat. Par contraste, 21 pays africains ont maintenu les limites de mandats présidentiels et 15 autres ont instauré des limites qui n'existaient pas auparavant. Ces limites, à leur tour, ont de vastes implications:

- Sur les 21 pays africains qui ont maintenu les limites de mandats, les chefs d'Etat sont au pouvoir depuis 4 ans, en moyenne.
- Le temps moyen au pouvoir pour les 10 dirigeants africains qui ont éludé les limites de mandats est de 22 ans.
- Les pays qui n'ont pas de limite de durée tendent à être plus instables. Un tiers de ces 18 pays sont confrontés à un conflit armé. En revanche, seuls deux des 21 pays qui ont maintenu les limites de mandats présidentiels sont en conflit.
- De fortes variations régionales dans le respect des limites de durée sont évidentes.

- Huit des dix pays où les limites de mandats ont été supprimées sont en Afrique centrale.
- La Corne de l'Afrique a la plus forte concentration de pays sans limite de durée de mandat.
- L'Afrique australe et occidentale ont fait les plus grands progrès dans le respect des limites de durée de mandat.
- Bien que fragiles, les lois sur les limites de mandat sont maintenant en place pour la plupart des pays d'Afrique du Nord.

Aucune limite constitutionnelle de deux mandats	Pays à deux échéances inscrits dans la constitution			
	La limite de durée de mandat n'a pas encore été atteinte	La limite de durée de deux mandats a été atteinte		A quitté le pouvoir (Premiers chefs d'Etats à respecter la fin de mandat)
		Tentative de modification ou élimination de la limite de durée		
		Réussie	Non réussie	
Érythrée	Mauritanie (2019)	Togo (Eyadéma, 2002)	Zambie (Chiluba, 2001)	Tanzanie (Mwinyi, 1995)
Éthiopie ¹	Côte d'Ivoire (2020)	Gabon (Bongo, 2003)	Malawi (Muluzi, 2003)	Ghana (Rawlings, 2001)
Gambie	Guinée (2020)	Ouganda (Museveni, 2005, 2018) ⁶	Nigéria (Obasanjo, 2006)	São Tomé-et-Príncipe (Trovoada, 2001)
Lesotho ¹	Soudan (2020)	Tchad (Deby, 2005)	Niger (Tandja, 2009)	Cap-Vert ⁸ (Monteiro, 2001)
Maroc ²	Egypte (2022)	Cameroun (Biya, 2008)	Sénégal (Wade, 2012)	Mali (Konaré, 2002)
Somalie	Madagascar (2024)	Djibouti (Guelleh, 2010)	Burkina Faso (Compaoré, 2014)	Maurice ⁸ (Uteem, 2002)
Soudan du Sud ³	Tunisie (2024)	Rwanda (Kagame, 2015)		Kenya (Moi, 2002)
Swaziland ²	Guinée-Bissau (2024)	Burundi (Nkurunziza, 2015) ⁷		Mozambique (Chissano, 2005)
	Seychelles (2025)	République du Congo (Nguesso, 2015)		Bénin (Kérékou, 2006)
	Libye (2026) ⁴	RDC (Kabila, 2016) ⁸		Comores (Assoumani, 2006)
	République centrafricaine (2026)			Sierra Leone (Kabbah, 2007)
	Zimbabwe (2027)			Botswana (Mogae, 2008)
	Angola (2028)			Afrique du Sud (Mbeki, 2008)
	Algérie (2029) ⁵			Namibie (Pohamba, 2015)
	Guinée équatoriale (2030)			Libéria (Sirleaf, 2018)

¹ L'autorité exécutive est en grande partie sous contrôle du Premier ministre, qui ne fait pas face à des restrictions de durée de mandat.

² L'autorité exécutive est détenue par un monarque.

³ Soudan du Sud: Le mandat de Salva Kiir en tant que président élu a pris fin en 2015. Cependant, il s'est maintenu au pouvoir sans renouveler son mandat.

⁴ Libye: Le projet de Constitution de 2016 impose des limites à deux termes.

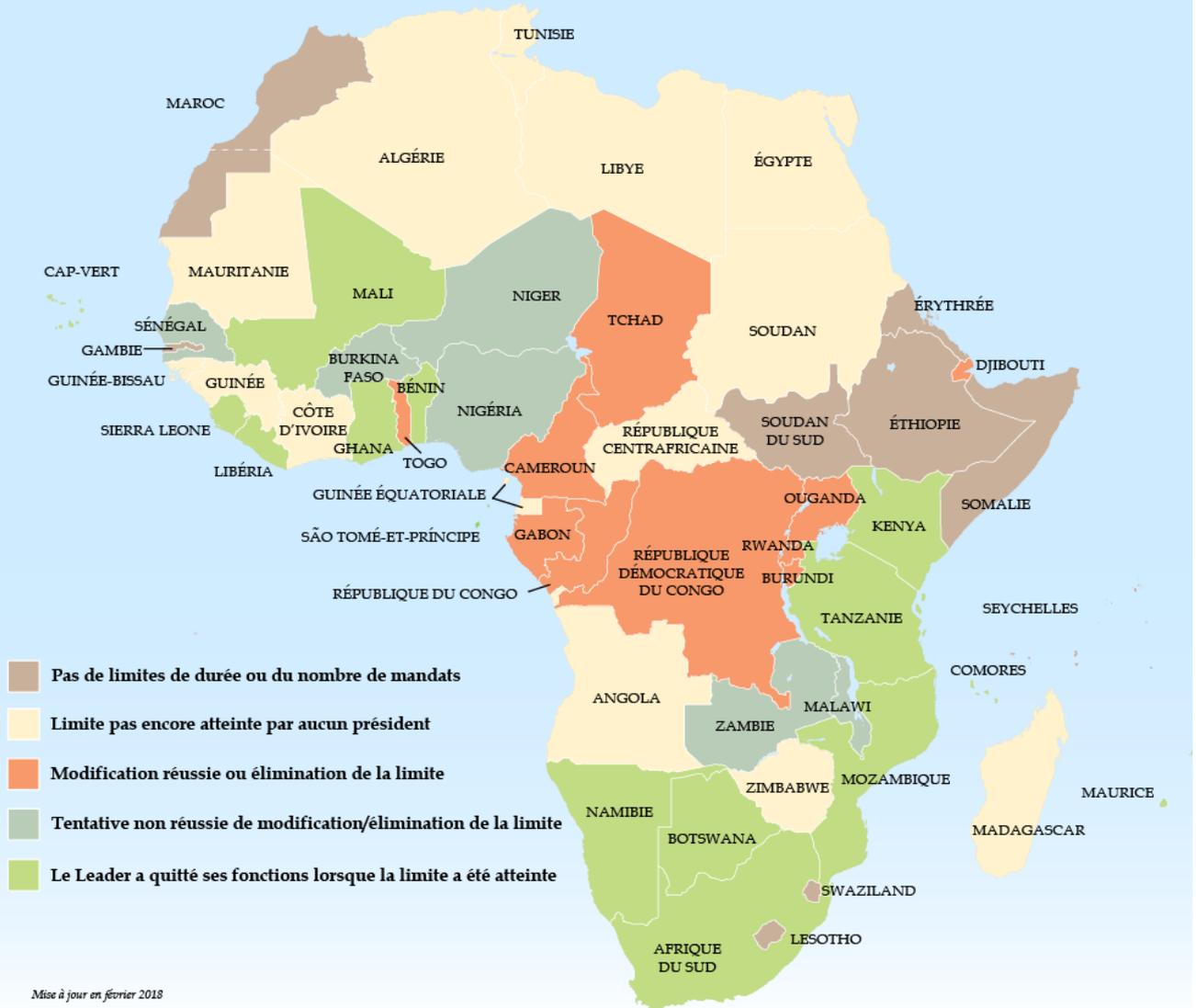
⁵ Algérie: une limite de deux mandats de cinq ans a été rétablie en 2016, permettant théoriquement à Abdelaziz Bouteflika de briguer deux mandats supplémentaires à compter de 2019.

⁶ Ouganda: les limites des mandats présidentiels ont été levées en 2005 et la limite d'âge a été supprimée en 2018.

⁷ Burundi: Tandis que sa légitimité reste contestée, Pierre Nkurunziza a maintenu son pouvoir au-delà de l'expiration de son mandat en 2015.

⁸ RDC: Joseph Kabila a achevé son second mandat en 2016 mais se maintient toujours au pouvoir.

⁹ La fonction de président est limitée dans la durée, cependant le pouvoir est partagé avec un premier ministre qui n'est pas soumis à une durée de mandat.



Par le [Centre d'études stratégiques de l'Afrique](#) (7 mars 2018)

Révision constitutionnelle au Bénin : un président ne pourra faire “plus de deux mandats dans sa vie”

écrit par GuineePolitique© | 5 mars 2020



Le Parlement

béninois a adopté vendredi une révision constitutionnelle prévoyant qu'un président ne pourra faire “plus de deux mandats dans sa vie”, limitant à trois le nombre de mandats législatifs et créant un poste de vice-président, dans un contexte de crise politique.

La loi

portant révision de la Constitution – une première depuis son adoption en 1990-, a été votée à l'unanimité des 83 députés de l'Assemblée.

Une

quarantaine d'articles ont été modifiés en un temps record par les parlementaires qui avaient indiqué jeudi leur volonté de voter la révision rapidement.

La

Constitution garde inchangée la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels mais indique que “le Président de la République ne peut faire plus de deux mandats dans sa vie”. L’ancienne formulation évoquait un mandat renouvelable une fois.

Les députés “ne pourront plus excéder trois mandats”, alors qu’aucune limitation n’était jusque-là prévue pour les parlementaires.

Le nouveau texte prévoit en outre la création d’un poste de vice-président élu en duo avec le président de la République à la majorité absolue des suffrages lors d’un scrutin à deux tours.

La patrie “en danger”

L’abolition de la peine de mort, une meilleure représentation des femmes au Parlement, l’organisation d’élections générales (présidentielle, législatives, municipales et locales) à partir de 2026 sont également prévues par la révision.

Le Parlement béninois est composé uniquement de députés de la majorité présidentielle, l’opposition ayant été exclue des législatives du 28 avril dernier à l’origine d’une crise politique qui avait provoqué des manifestations et des violences avec une dizaines de morts par balles.

L'opposition a annoncé son intention d'organiser une nouvelle manifestation pour protester cette fois contre la révision constitutionnelle, sans en préciser la date.

Jeudi, plusieurs leaders de l'opposition se sont réunis à l'invitation de l'ancien président Nicéphore Soglo, pour définir les actions à mener.

“Notre patrie est en danger”, a déclaré l'ancien chef d'Etat (1991-1996). Le parti des Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE) de l'ancien président Boni Yayi (2006-2016), actuellement en exil, a également fustigé “une révision précipitée et unilatérale”.

Avant d'entrer en vigueur, la nouvelle Constitution doit être validée par la Cour constitutionnelle et être promulguée par le chef de l'Etat.

[AFP](#)